

Enquete publique réhausse site3 décharge

De: "Jean-Claude Avandet" <jean-claude.avandet@administrations83.net>
À: leslauriers-bagnols-epvar@administrations83.net
Pièces jointes: enquete publique-1.docx (27,3 ko);

10/04/2018 18:08

En vous souhaitant bonne réception
Meilleures salutations
Jean Claude Avandet

Jean Claude Avandet

390 chemin des combes

83600 Bagnols en forêt

Madame la commissaire enquêtrice,

J'ai longtemps hésité à vous écrire car je me demandais à quoi pouvait bien servir un courrier de plus au vu de tous les rapports constituant le dossier d'enquête public concernant l'ISDN lieu-dit « Les lauriers » et particulièrement la rehausse du site 3.

Car il me semble à la lecture du dossier que le préfet a décidé et que l'affaire est ficelée.

Je me décide donc, dans une démarche citoyenne, pour la raison que les déchets sont l'affaire de chacun aujourd'hui et pour demain.

La commune de Bagnols en forêt a obtenu la fermeture de ce site en 2011 pour des raisons principalement liées aux dérives constatées dans la gestion du site par le SMIDDEV et par des constatations environnementales inacceptables en l'état.

Alors pourquoi ouvrir de nouveau ce site en se contentant tout simplement de rehausser l'équipement actuel ?

Le SMIDDEV devait procéder à des réparations ou des aménagements tant structurels que d'exploitation sur le site 3. Mais rien de notable n'a été fait à ce jour ce qui m'interpelle sur la décision d'ouvrir en urgence le site 3 en se contentant de le rehausser.

A quoi tout ceci a servi ?

Qu'est ce qui justifie cette urgence pour ne pas prendre le temps de réfléchir à d'autres solutions plus économiques, valorisantes, fiables, environnementales, durables?

Quelle urgence puisqu'il suffirait de prolonger l'usage du site de Balançan le temps nécessaire pour nous permettre d'élaborer ces solutions.

En conclusion, je suis fermement opposé à la réouverture du site 3 dans ces conditions car je n'ai pas réussi à trouver un seul bénéfice à cette réouverture telle qu'elle est proposée ; par contre je relève un nombre incalculable d'inconvénients non exhaustifs qui sont répertoriés dans les différents rapports portés à votre connaissance.

Jean Claude Avandet